



Présence militaire française et stratégie de défense dans l'ouest de l'océan Indien :

*Quelles orientations
pour le XXIème siècle ?*



Centre
d'études
supérieures
de la Marine



Marie TYL

Sciences-Po Paris

Avril 2013

cesm.etudes@marine.defense.gouv.fr



Présence militaire française et stratégie de défense dans l'ouest de l'océan Indien :

Quelles orientations pour le XXIème siècle ?

L'océan Indien « a traditionnellement été l'océan négligé, en marge des centres de pouvoir et de conflits »¹. Une telle analyse, développée dans la première édition du *Journal of the Indian Ocean Region*, semble résolument dépassée, du moins dans la politique de défense française. On peut même avancer que la France fut en avance quant à son implication dans l'ouest de l'océan Indien : elle y est proactive depuis de nombreuses décennies. Plus encore depuis 2008 et la publication du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité nationale, les rivages orientaux du continent africain et du Golfe sont une zone d'attention toute particulière, parce qu'ils sont au cœur du vaste espace désigné comme « l'arc stratégique prioritaire pour la défense des intérêts de la France » qui va de l'Atlantique à l'océan Indien.

¹ *Journal of the Indian Ocean Region*, 2010, p.1

Or, ALINDIEN - le commandement de la zone maritime de l'océan Indien, autrefois nomade, est désormais fixé à Abu Dhabi, la capitale émiratie qui accueille depuis 2009 une base militaire française et des forces prépositionnées relevant des trois armées. Répondant à l'appellation de « Camp de la Paix », cette base est complémentaire du dispositif militaire français implanté à Djibouti depuis 1977. Le dispositif militaire de la base de Djibouti, initialement regroupant 5600 hommes, a diminué de moitié en 30 ans. Si la présence française à Djibouti reste effective et indispensable (notamment via la récente mission européenne Atalante de lutte contre la piraterie), on peut se demander dans quelle mesure la base inaugurée à Abu Dhabi en mai 2009 agit dans la continuité de l'implantation à Djibouti. Quantitativement, la base d'Abu Dhabi n'est certainement pas vouée à compenser la perte de dotation en personnel de celle de Djibouti : bien qu'il s'opère un rééquilibrage entre les deux bases, la seconde n'est prévue que pour accueillir 600 militaires. En revanche, c'est sur le plan de la diversification des moyens qu'Abu Dhabi innove – d'autant plus que l'alliance militaire stratégique se double d'intérêts économiques considérables : ce n'est pas un hasard si le président Hollande était entouré de chefs d'entreprise et d'industriels lors de sa récente visite, en janvier 2013.

Y a-t-il eu une translation vers le nord de la stratégie militaire française dans la continuité de la politique de défense des dernières décennies, ou peut-on interpréter l'ouverture de la base d'Abu Dhabi comme un tournant stratégique impulsant une dynamique de défense nouvelle ?

Effectivement, l'inauguration de la base d'Abu Dhabi contribue à répondre de manière plus complète au défi sécuritaire des mers occidentales de l'océan Indien, et approfondit une volonté préexistante de coopération entre armées. Toutefois, le rapprochement franco-émirien est un événement exceptionnel à bien des égards et révèle un virage stratégique de la défense française, notamment parce qu'il poursuit le double but de s'assurer autant un allié militaire qu'un partenaire commercial pour notre industrie d'armement.

1. Un recentrage vers le Nord de la stratégie de défense française dans l'ouest de l'océan Indien

La liberté des mers est la raison d'être de la base française de Djibouti comme de celle d'Abu Dhabi ; c'est un théâtre d'action militaire où la coopération et la coordination entre armées sont particulièrement souhaitables.

1.1. Dans la continuité des actions de la France depuis la base de Djibouti, le dispositif d'Abu Dhabi s'inscrit lui aussi dans le souci de garantir la liberté des mers

« Il n'est nul besoin de souligner la vulnérabilité des détroits : l'insécurité à terre se projette en mer »²

Golfe d'Aden, golfe Persique : ces deux espaces maritimes sont des carrefours au croisement de routes maritimes commerciales d'envergure mondiale. De tout temps, deux conditions de la pérennité du commerce maritime ont préoccupé les marchands : d'un côté, la **sécurité en mer** ; de l'autre, la **continuité des chemins de navigation**. Cette dernière préoccupation trouve sa solution dans la construction de canaux comme celui de Suez, et dans la maîtrise ou le libre-accès des détroits, points de transition entre mers et océans. La stratégie de défense française dans l'océan Indien s'inscrit indéniablement dans l'objectif de protéger les échanges économiques en répondant à ces deux préoccupations.

Sécuriser le détroit de Bab El Mandeb, trait d'union entre la mer Rouge – elle-même reliée à la mer Méditerranée par le canal de Suez – et l'océan Indien, a été une préoccupation de longue date, au vu de l'importance de cette route, qui, schématiquement, relie l'Europe à l'Asie. Pour emprunter les mots de l'amiral Jean Dufourcq, il s'agit de « préserver le flux maritime, et donc le flux économique, qui relie Shanghai et Rotterdam ». Pour l'amiral, qui est également rédacteur en chef de la revue *Défense nationale*, « la nouvelle relation du continent européen au développement de l'Asie repose sur cette **artère économique vitale** qui relie la Chine à l'Europe : elle instaure une dépendance maritime stratégique mutuelle » et constitue « **le premier enjeu de l'océan Indien** »³.

² F. Grare, « Océan Indien : la quête d'unité », dans la revue de géographie et de géopolitique *Hérodote* n°145 du 2^{ème} trimestre 2012

³ Entretien de Jean-Luc Racine avec Jean Dufourcq intitulé « La France et les enjeux stratégiques »

Dans cette perspective, un autre détroit donnant sur l'océan Indien a pris une importance vitale à mesure que la France devenait de plus en plus dépendante de l'industrie pétrolière : le détroit d'Ormuz, porte du golfe Arabo-Persique. Dix-sept millions de barils en moyenne transitent chaque jour par le détroit d'Ormuz ; ils représentent près d'un tiers du commerce mondial de l'or noir et un cinquième de la consommation de pétrole. D'autres hydrocarbures sont transportés par cette voie, notamment le gaz naturel liquéfié, dont la demande s'est accélérée ces dernières années, puisqu'il est bien moins onéreux de transporter le gaz par bateau que via les pipelines.

Ces enjeux commerciaux considérables subissent des menaces sécuritaires préoccupantes. Le Golfe d'Aden est le foyer de piraterie le plus actif de la planète : en 2011, la corne de l'Afrique est demeurée la zone maritime la plus dangereuse au monde, concentrant 54% des attaques à savoir 237 actes de piraterie⁴. Quant à la circulation du Golfe arabo-persique vers l'océan Indien, elle est régulièrement mise en danger par l'instabilité des relations entre ses riverains et par le potentiel de nuisance iranien. La République islamique détient le pouvoir de bloquer ce détroit et d'empêcher du même coup les échanges commerciaux qui en dépendent. Cette possibilité a déjà été évoquée par les autorités iraniennes : pour décourager un éventuel embargo occidental contre les exportations pétrolières iraniennes en décembre 2011, le vice président Mohammad Reza Rahimi menaçait que dans un tel cas, « **plus aucune goutte de pétrole ne transiterait par le détroit d'Ormuz** ». Le lendemain, le commandant de la marine iranienne, l'amiral Habibollah Sayyari, renchérissait : « fermer le détroit est très facile pour les forces iraniennes : c'est comme boire un verre d'eau, comme on dit en persan »⁵. Une menace inquiétante pour l'avenir, sachant que 60% des réserves pétrolières connues à ce jour sont situées dans le golfe Persique et ses Etats riverains.

Pour pallier à ces sources d'insécurité, la France veut **avoir sur place les moyens de ses ambitions en termes de surveillance des mers**. Créée par un accord signé à l'indépendance du pays en 1977, la

de l'océan Indien », pour la revue *Hérodote*, publié dans son n°145 (2^{ème} semestre 2012)

⁴ Source : Bureau Maritime International, Piracy Reporting Centre, www.icc-ccs.org

⁵ D. Rigoulet-Roze, « Le golfe Arabo-Persique : enjeux, dynamiques et forces en présence », revue *Diplomatie*, Les Grands Dossiers n°10 d'août-septembre 2012

base de Djibouti offre un ancrage au sol pour mener des actions de sécurisation régionales mais aussi une capacité de projection pour protéger les points de passage essentiels que sont le détroit de Bab el-Mandeb et le détroit d'Ormuz. L'entretien de forces prépositionnées à Abu Dhabi parachève désormais le dispositif. L'enjeu du commerce des hydrocarbures est donc l'une des grilles de lecture – mais nous verrons que d'autres perspectives sont en jeu – pour comprendre l'ouverture d'une base militaire à Abu Dhabi, située à quelques kilomètres du détroit. Et l'on peut avancer que l'un des objectifs stratégiques des dispositifs de défense française dans l'ouest de l'océan indien (si l'on exclut la base militaire de la Réunion qui tient plus de la protection du territoire insulaire français que d'un enjeu international) est la **protection du commerce maritime, en sécurisant les mers et en maintenant ouverts les détroits capitaux.**

1.2. Les enjeux régionaux relatifs à la sécurité maritime encouragent l'approfondissement de la coopération militaire

Puisque la bonne maîtrise de ces espaces maritimes impacte l'intérêt économique d'ampleur globale que représente le libéralisme des échanges, l'océan Indien est particulièrement propice à la coopération en matière de défense.

La France, l'un des pays précurseurs dans la lutte contre la piraterie, a certainement été à la pointe des initiatives de coopération en ce domaine : sa volonté de mobiliser la communauté internationale a contribué à l'aboutissement des résolutions 1814 et 1816 du Conseil de Sécurité de l'ONU, qui rappellent « les **principes directeurs d'une coopération aussi totale que possible** dans la répression de la piraterie en haute mer » issus de la Convention des Nations-unies sur le droit de la mer de décembre 1982, et « engagent en particulier les États désireux d'emprunter les routes maritimes commerciales situées au large des côtes somaliennes à renforcer et coordonner (...) l'action menée pour décourager les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer »⁶. En cohérence avec la volonté onusienne et par delà ces déclarations, les missions « Ocean Shield » de l'OTAN,

⁶ Résolution 1618 du Conseil de Sécurité de l'ONU du 2 juin 2008

« Atalante » de l'Union européenne, la force opérationnelle navale multilatérale JFT-151 et les forces nationales japonaises, indiennes, russes et chinoises ont fait preuve d'une coordination inédite.

La région est secouée de nombreuses tensions inter-étatiques – entre les Etats riverains du Golfe arabo-persique, par exemple – ou infra-étatiques, qui menacent l'équilibre régional au point d'appeler une réponse concertée. On a évoqué la piraterie, qui est en fait la projection en mer d'une instabilité politique chronique notamment sur le territoire somalien. D'autres tensions qui ne connaissent pas de frontières ont fait naître, depuis les années 2000, un nouveau type de péril : le **terrorisme maritime**. Les attentats se sont multipliés dans l'est méditerranéen, ainsi qu'aux extrémités de la mer Rouge, à proximité du canal de Suez d'une part, du détroit de Bab El Mandeb d'autre part, et dans la mer du Golfe. Ils ont souvent été revendiqués par des groupes islamistes dont Al Qaïda. On notera, au large du Yémen, l'attaque suicide contre la frégate américaine Cole en octobre 2000, ou contre le pétrolier français Limburg, deux ans plus tard ; et dans la mer du Golfe, l'attaque de plates-formes pétrolières irakiennes le 24 avril 2004 par trois embarcations suicides d'Al-Qaïda. Plus récemment dans le détroit d'Ormuz, le 28 juillet 2010, un autre groupe islamiste, les Brigades d'Abdollah Azzam, prirent pour cible le pétrolier japonais M. Star. Ce terrorisme maritime est une **nouvelle forme de guerre** et une variante du djihadisme. Parmi les archives retrouvées chez Ossama Ben Laden après sa mort figuraient des plans d'attaque de pétroliers. Hugues Eudeline, capitaine de vaisseau et spécialiste du sujet, parle d'une « véritable stratégie de destruction de l'économie mondialisée » par une « **approche méthodique de l'attaque des flux énergétiques** qui empruntent principalement la voie maritime »⁷. Certainement, les moyens de lutter contre cette forme maritime de terrorisme comprennent des opérations de patrouille et de surveillance des côtes et des détroits, comme dans le cas de la piraterie, mais pas uniquement. De même que la piraterie appelle une action sur la terre (on parle en général de renforcer les structures politiques en Somalie, pour faire reculer le terrain des « war-lords » autour desquels se structure la piraterie organisée), les attentats en mer s'inscrivent aussi dans une problématique plus

⁷ H. Eudeline, « Renaissance et évolution du terrorisme maritime », revue *Diplomatie*, Les Grands Dossiers n°10 d'août-septembre 2012

large, celle de la lutte contre le terrorisme. Elle requiert, entre autres, des activités de renseignement pour agir en amont.

A cet égard, le mouvement de fond qui transparaît dans l'accord franco-émirien et qui consiste à développer des relations élargies avec des partenaires variés sur le plan de la défense, est tout à fait cohérent. Parce que garantir la pérennité des échanges en sécurisant les routes maritimes est un enjeu partagé à l'échelle mondiale, la liberté des mers est un domaine à l'avant-garde du mouvement général de mutualisation des efforts militaires dans les grands enjeux de la défense. Les défis maritimes imposent de coopérer. En effet, comme l'explique en 2009 Bernard Kouchner, alors ministre des affaires étrangères et européennes, « le théâtre du golfe d'Aden et de l'océan Indien est le seul où sont **réunies dans un combat commun les marines de toutes les grandes puissances contemporaines**, qu'elles soient régionales ou mondiales : la marine américaine avec la Task Force 151, l'Union Européenne, qui a lancé la première opération navale de son histoire avec Atalante, et les marines de la Chine, de l'Inde, de la Russie, du Japon, de l'Arabie Saoudite, notamment. »⁸ Il appelle, en écho à l'inauguration récente de la base militaire française d'Abu Dhabi, à étendre cet effort de mise en place de moyens d'action communs : « le prépositionnement de forces militaires, la constitution de liens privilégiés entre les principaux acteurs de la région, le développement de moyens techniques de haut niveau pour assurer la sécurité des routes maritimes ».

2. Un nouveau type de coopération, indice d'un virage stratégique pour la politique de défense française dans la région ?

L'accord avec Abu Dhabi marque la territorialisation de la coopération militaire à l'Ouest de l'océan Indien, et c'est un véritable enjeu de puissance pour la France désireuse de jouer un rôle au Moyen-Orient (2.2).

⁸ B. Kouchner, Discours d'ouverture du colloque sur la sécurité maritime conduit par l'Inegma, 25 mai 2009

2.1. La coopération militaire prend pied sur le sol émirien

Or, si comme nous l'avons avancé, la sécurité en mer offre un premier terrain propice à la mise en œuvre de la coopération entre armées, on perçoit dans l'ouverture de la base française d'Abu Dhabi un indice de territorialisation de cette dynamique coopératrice. Aujourd'hui, il ne s'agit plus simplement de participer à des opérations multilatérales dans des zones de conflit ou dans des espaces maritimes ayant un caractère international : la coopération bilatérale entre la France et les Emirats Arabes Unis prend ancrage sur la terre, et durablement, avec **l'implantation de forces et d'installations permanentes**.

A cet égard, la base française en territoire émirien est remarquable ; la France n'a jamais entretenu de forces dans le Golfe. Passons en revue les forces armées françaises installées à l'extérieur de la métropole : les forces prépositionnées aux Antilles, en Guyane, en Polynésie française, en Nouvelle Calédonie, à la Réunion et à Mayotte, permettent d'entretenir une présence militaire globale mobilisable pour des opérations extérieures, mais visent en premier lieu à garantir la protection du territoire national d'outre-mer. La base permanente (900 militaires dont 450 permanents) au Gabon a été créée dans le cadre de l'accord de défense de 1960, signé à l'indépendance du pays ; les Eléments français au Sénégal ont compensé en 2011 le départ des Forces françaises du Cap-Vert créées en 1994. La présence militaire française au Gabon, à Djibouti et ce qu'il reste du pôle du Sénégal résulte donc d'accords de défense signés lors de l'indépendance de ces anciennes colonies françaises. Ces dispositifs permettent de combattre l'insécurité, de garantir la sécurité des ressortissants français dans la région et leur évacuation en cas de besoin, de participer à des opérations pour le maintien de la paix et la prévention des crises, et de coopérer à mettre en place des forces africaines autonomes pour l'Union Africaine. Dernier élément de ce panorama des forces françaises prépositionnées à l'étranger, l'implantation militaire française permanente d'Abu Dhabi fait donc figure d'exception : elle ne s'explique ni par la protection du territoire national, comme pour les bases d'outre-mer, ni par les liens particuliers de la France avec d'anciennes colonies pour les forces militaires stationnées à Djibouti, au Gabon et au Sénégal. Issues de la décolonisation, les implantations militaires en Afrique exprimaient

des intérêts stratégiques circonstanciels hérités de l'Histoire. L'accord de défense franco-émirien relève d'une autre logique, davantage politique, puisque la défense française n'a jamais eu de présence permanente dans le Golfe. C'est même, selon l'amiral Edouard Guillaud, à l'époque chef d'état-major particulier du Président de la République et nommé en 2010 chef d'état-major des armées, une « **petite révolution géopolitique** »⁹.

Mais alors, **comment interpréter cet événement remarquable** ? Plusieurs lectures sont possibles. Sans diminuer la réalité de l'explication en termes de coopération, qui veut voir la présence française comme l'aboutissement d'une relation spéciale construite dans la durée, on peut également considérer l'installation à Abu Dhabi en termes stratégiques, à un moment et en un lieu significatifs. Dans le *temps court de l'actualité diplomatique*, elle présente une *opportunité stratégique et une politique de rupture*; quand dans le *temps long des dispositifs de défense*, elle consacre une volonté *d'investissement durable* dans la région.

C'est ainsi qu'à la lumière de l'implication de la France au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU dans la lutte contre la prolifération nucléaire ; de sa position qui se radicalise face aux ambitions militaires supposées du programme nucléaire iranien ; et de l'accroissement des tensions internationales à ce sujet, on peut interpréter comme un **signal d'avertissement** l'implantation militaire française face aux côtes iraniennes. C'est bien là l'élément principal qu'en a retenu la presse à l'époque, comme le témoigne le titre d'un article du Figaro du 26 mai 2009, « Abu Dhabi, base avancée de la France en face de l'Iran »¹⁰. L'installation à proximité du détroit d'Ormuz marque non seulement un positionnement assertif vis-à-vis de l'Iran, mais également un alignement au côté des Etats-Unis actifs dans le Golfe, qui fait écho au retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, quelques mois plus tôt. La décision rapide d'ouvrir des bases à Abu Dhabi s'inscrit donc avec cohérence dans la politique de rupture du quinquennat Sarkozy en matière de défense.

⁹ Cité dans l'article de P. Leymarie du 17 janvier 2008, « La France, puissance du Golfe » (<http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2008-01-17-Golfe>)

¹⁰ <http://www.lefigaro.fr/international/2009/05/26/01003-20090526ARTFIG00002-abu-dhabi-base-avancee-de-la-france-en-face-de-l-iran-.php>

Ce cadrage dans le temps court de la politique ne doit néanmoins pas occulter une analyse plus approfondie. En effet, le programme du « Camp de la Paix » est le **fruit d'un processus durable et la dernière étape d'un rapprochement de long-terme** entre les forces émiriennes et françaises. La première étape de ce processus remonte à un accord bilatéral de 1977, confirmé par l'accord de coopération militaire et d'armement de janvier 1991, à la suite de l'invasion irakienne du Koweït proche, garantissant aux Emirats une intervention française en cas d'agression similaire. Dans la décennie qui a suivi, un autre accord fut conclu en 1995, posant les bases de rapports plus étroits, notamment sous la forme d'exercices communs. Des programmes d'équipement et des contrats d'armement ont doté le pays de navires, d'hélicoptères, de Mirages 2000 de Dassault, et de blindés Leclerc, de construction française. Remanié en 2009, l'accord de défense, dont le contenu n'est pas divulgué publiquement, serait particulièrement protecteur pour le pays du Golfe ; de source journalistique, la France s'engagerait à engager « tous les moyens dont elle dispose »¹¹ en cas d'agression contre son partenaire.

L'avantage que présente l'accord pour les émiratis est ainsi évident : c'est une assurance fiable pour la défense et l'intégrité du territoire. L'implantation a d'ailleurs été voulue par les émiratis et construite à leurs frais. La démarche participe d'un désir commun aux petites monarchies du Golfe, prospères mais menacées par leur géographie, de s'offrir des garanties de sécurité en s'assurant des partenaires occidentaux. En contrepartie, la France bénéficie d'implantations pour ses trois armées. La base navale et de soutien à proximité du port de Mina Zayed est capable d'accueillir tout type de bâtiment de la Marine nationale. Une base aérienne française est installée à l'intérieur de la base émiratie d'Al Dhafra, pour accueillir des détachements de Mirage 2000 et de Rafale, en vue d'entraînements communs franco-émiriens. Enfin, un camp militaire terrestre est implanté en plein désert à Zayed.

Par ailleurs, la coopération dépasse le cadre militaire pour prendre un visage diplomatique, comme le rappelait le Sheikh Abdullah bin Zayed Al-Nahyan à l'occasion du colloque sur la sécurité maritime concomitant à l'inauguration : « Nous avons réussi à

¹¹ Article d'I. Lasserre publié dans le Figaro du 16 juin 2009, <http://www.lefigaro.fr/international/2009/06/15/01003-20090615ARTFIG00291-moyen-orient-la-france-se-donne-les-moyens-de-riposter-.php>

atteindre, avec vous, **une étape sans précédent en diplomatie**, par laquelle nous allons pouvoir signer un protocole d'accord, selon lequel des diplomates émiratis seront assignés dans des missions françaises localisées dans des États où les Émirats arabes unis ne sont pas représentés »¹².

2.2. Un accord qui ouvre de nouvelles perspectives pour la France au Moyen-Orient

Le « Camp de la Paix » d'Abu Dhabi offre un pied-à-terre français au Moyen-Orient, aux côtés des Etats-Unis. En effet, une cartographie des présences militaires étrangères dans les pays frontaliers du Golfe Arabo-Persique permet d'établir le constat suivant : les Etats-Unis sont omniprésents dans les rives sud et ouest du Golfe – Oman, les Emirats Arabes Unis, le Qatar, Bahreïn, l'Arabie Saoudite, le Koweït, l'Irak, hébergent chacun une base militaire ou offrent des facilités à l'armée américaine. La Chine est également présente militairement, sur la rive nord de la mer du Golfe, via des accords de coopération militaire avec l'Iran notamment, qui donne à sa marine accès à des installations navales et portuaires. Aucun autre joueur international extérieur à la région moyen-orientale n'entretenait d'implantation permanente, jusqu'à l'entrée en scène de la France à Abu Dhabi. Le désir français de compter sur la scène régionale aux côtés des Etats-Unis transparaît dans le discours inaugural prononcé le 26 mai 2009 par Nicolas Sarkozy, alors président de la République : « L'implantation militaire française permanente d'Abu Dhabi illustre les responsabilités que la France, puissance globale, entend assumer **aux côtés de ses partenaires privilégiés, dans une région absolument névralgique** pour le monde entier. Ce ne sont pas, en la matière, les seuls intérêts nationaux de la France qui sont en cause. C'est la contribution de la France aux équilibres mondiaux, une **vocation** dont la France doit se sentir investie »¹³.

Acteur de l'océan Indien, la France l'est depuis des siècles de son histoire, puisqu'elle en est riveraine. En s'implantant militairement à Abu Dhabi, elle devient également un acteur du Golfe. Ainsi l'accord franco-émirien est un **enjeu de puissance** pour la France, qui a

¹² Discours retranscrit partiellement dans le numéro d'octobre 2009 de la revue Défense Nationale

¹³ Allocution du président de la République lors de l'inauguration, 26 mai 2009

désormais un accès facilité et une présence permanente au cœur d'une des régions les plus sensibles de la planète, où elle entend bien jouer un rôle. L'accès facilité que nous évoquons ici, c'est à la fois *un accès pour ses forces armées vers de potentiels terrains de conflit ; mais aussi, un accès favorisé aux débouchés régionaux pour l'industrie d'armement française.*

Au-delà d'une simple implantation offrant des capacités de projection de forces, la base est un terrain d'entraînement pour d'éventuelles interventions futures. Le camp de Zayed apporte en ce domaine une véritable plus-value pour l'armée française : ses éléments terrestres pourront s'entraîner au combat en zone urbaine, et s'accoutumer au milieu désertique comme potentiel théâtre de guerre. Ils bénéficieront également de l'expertise des émiratis et de leur connaissance du terrain. Surtout, en cas de conflit dans la région, la France est particulièrement bien positionnée pour intervenir, puisqu'elle entretient sur place des forces et du matériel.

La relation militaire entre la France et les Emirats n'est pas simplement politique : les affaires furent un important facteur de son approfondissement. L'espoir d'obtenir un retour économique en termes d'ouverture de débouchés pour l'industrie française d'armement était légitime. Les émiratis, unique importateurs de chars Leclerc et acquéreurs d'une soixantaine d'avions de combat Mirage-2000, sont historiquement de bons clients de l'industrie militaire hexagonale. Un Rapport du ministère de la Défense au Parlement daté de 2005 sur l'exportation de l'industrie militaire française indique ainsi que les exportations d'armement de la France vers les Emirats s'additionnent entre 1996 et 2005 à 8 milliards de dollars. Dès lors, suite au renouvellement des accords de défense en 2009 et à l'inauguration du « Camp de la Paix », on espérait faire du pays la vitrine régionale de notre savoir-faire en matière d'armement. En particulier, **beaucoup d'espoirs reposaient sur une possible commande émiratie d'avions de chasse Rafale**, que Dassault peine à exporter. Pourtant, les interminables négociations entre Dassault Aviation et les Emirats semblent aujourd'hui dans l'impasse, notamment face à la concurrence de l'Eurofighter Typhoon. Dès 2010, le chercheur Nadim Hasbani l'affirmait : « les relations entre les Émirats arabes unis et la France sont déjà entrées dans l'ère de

l'après-Mirage et même de l'après-base navale d'Abou Dhabi »¹⁴. Le ministre français de la défense, Jean-Yves Le Drian, a d'ailleurs pris acte de la dégradation des relations commerciales militaires entre la France et les Emirats Arabes Unis qui « s'effiloquent » : « Les EAU, qui effectuaient 70% de leurs dépenses militaires avec la France, ont fait passer ce pourcentage à 10% »¹⁵.

Bien que le retour sur investissement espéré ne se soit pas encore concrétisé, l'important volet commercial de ce rapprochement autorise que l'on s'interroge sur la finalité de l'implantation. L'alliance militaire stratégique est-elle avant tout l'outil d'un ambitieux volontarisme commercial ? L'ambiguïté s'est illustrée dans le hasard des circonstances lors de la visite diplomatique du Président français aux Emirats Arabes Unis à la mi-janvier 2013. Initialement, François Hollande se déplaçait en habit d'homme d'affaires pour discuter commerce et contrats avec la ministre émiratie du commerce extérieur. Mais la signification de la rencontre a basculé au dernier moment pour endosser une teneur militaire, puisque quelques jours plus tôt, la France engageait ses forces au Mali.

Entre déterminants économiques et militaires, entre orientations stratégiques et choix politiques, quelles conclusions esquisser à propos de la présence militaire française dans l'océan Indien occidental ? Si le rapprochement avec les Emirats Arabes Unis est la convergence d'une volonté politique et d'intérêts économiques, était-ce pour autant un choix stratégique sur le plan militaire ?

Certes, le discours présidentiel d'inauguration du Camp de la Paix soulignait la cohérence du dispositif militaire français : « La France a bien **vocation** à être présente à la fois à Djibouti et à Abu Dhabi. Les deux implantations ne sont pas concurrentes mais complémentaires. Elles facilitent d'ailleurs, à l'heure actuelle, la présence de la marine française dans l'océan Indien, aux côtés de ses alliés, dans le cadre des efforts menés par la communauté internationale contre la piraterie dont le développement est un scandale ». Les moyens déployés aux Emirats Arabes Unis contribuent indéniablement à protéger la circulation maritime régionale, conjointement avec la base de Djibouti : c'est là leur rôle effectif. Ils remplissent également

¹⁴ N. HASBANI, « France-Emirats : des relations militaires stratégiques ? », revue *Moyen-Orient* n°3, décembre 2009-janvier 2010

¹⁵ Interview de J-Y Le Drian au *Parisien* du 24 octobre 2012

une fonction prospective en garantissant une capacité d'action adaptée et mobilisable rapidement, dans une région à l'instabilité notoire. Le dispositif en place est ainsi « **cohérent**, en phase avec les fonctions stratégiques définies par le Livre blanc de **connaissance des problématiques régionales, d'anticipation et de prévention des menaces**, de protection de nos intérêts et d'intervention en cas de besoin », assure Gérard Valin, vice-amiral commandant d'ALINDIEN en 2009¹⁶. Cette déclaration témoigne d'une **relocalisation de ce que nous percevons comme nos intérêts stratégiques**, en cohérence avec la baisse des moyens déployés en Afrique annoncée dans le Livre Blanc de 2008.

Pourtant, le glissement annoncé du centre des intérêts sécuritaires français vers la région du Golfe n'a pas eu lieu jusqu'à présent. Les troupes combattantes françaises se sont retirées d'Afghanistan avec deux ans d'avance sur le calendrier de l'OTAN, rompant avec la volonté d'alignement sur Etats-Unis du précédent Président et chef des armées. Au contraire, l'armée française s'est engagée récemment sur deux théâtres de conflit africains, en Lybie, puis au Mali. Ainsi, l'instabilité sécuritaire ou politique en Afrique du Nord et dans les pays de la bande du Sahel demeure pour la France un enjeu crucial, susceptible de justifier l'engagement spontané de ses forces militaires. De ce point de vue, l'installation de forces prépositionnées dans le Golfe était peut-être l'expression d'un moment politique, plus qu'un virage stratégique décisif.

Ainsi, l'implantation à Abu Dhabi est indéniablement une initiative tactique sur le plan économique, au vu de la demande régionale croissante pour les industries de défense de pointe ; c'est également une manœuvre de politique étrangère, compte tenu de sa localisation face à l'Iran ; mais sur le plan militaire, le camp de la Paix n'est qu'un point d'ancrage supplémentaire dans la zone ALIDIEN, sans être aussi stratégiquement indispensable que le dispositif de Djibouti.

¹⁶ G. VALIN, «La politique de sécurité et de défense de la France en Océan Indien », revue Défense Nationale et Sécurité Collective, octobre 2009